

Conseil du Centre

88^e session, octobre 2024

CC 88/3

POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la réunion du Bureau du Conseil

(20 mai 2024)

1. Une réunion du Bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT («le Centre») a eu lieu le 20 mai 2024 afin de permettre l'examen en temps utile et l'adoption provisoire des états financiers pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2023.
2. Le rapport de la réunion du Bureau est présenté à la 88^e session du Conseil du Centre (octobre 2024).

États financiers et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2023

3. *Le Président* souhaite la bienvenue aux membres du Bureau du Conseil. Il félicite la Direction et le personnel du Centre pour les résultats positifs rapportés.
4. *Le Président* donne la parole au Directeur du Centre pour ses remarques préliminaires.
5. *Le Directeur* remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de la réunion et évoque brièvement quelques aspects de la performance financière du Centre. L'exercice 2022-23 a été une période de transition pour le Centre et, comme cela a été le cas au cours de la première année de l'exercice biennal, le budget 2023 du Centre affiche un excédent budgétaire net.
6. L'année 2023 a été une bonne année pour le Centre grâce à l'engagement sans failles de la Direction et de l'ensemble du personnel. Le Centre a également été en mesure de faire un usage judicieux des contributions volontaires reçues au cours de l'année. Le Directeur remercie les principales parties prenantes du Centre, en particulier l'OIT et le gouvernement italien pour leur soutien continu.
7. En examinant les états financiers, en particulier l'état V - état de comparaison du budget et des montants réels, le Centre affiche un excédent budgétaire de 1,323 million d'euros. Ce résultat témoigne de la bonne santé financière du Centre en 2023. À cet égard, le Directeur explique qu'il a été décidé d'augmenter considérablement les ressources pour le

Fonds de financement des bourses en 2023, englobant l'allocation de 1,2 million d'euros initialement incluse dans le Programme et budget 2022-23 approuvé, ainsi qu'une allocation de financement supplémentaire de 1,2 million d'euros, pour un total de 2,4 millions d'euros, doublant ainsi le montant alloué au cours de l'exercice biennal. Il souligne également qu'outre les allocations respectives prévues pour les activités des travailleurs et des employeurs ainsi que pour les activités liées aux normes internationales du travail, un montant supplémentaire de 100 000 euros devait être mis à disposition pour les activités conjointes prévues par les programmes d'activités des travailleurs et des employeurs au cours de l'année 2024. Ce nouveau mécanisme visant à promouvoir les activités conjointes des partenaires sociaux a été introduit à titre expérimental et fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année 2024.

8. Le Directeur conclut en exprimant sa profonde gratitude à la Commission d'audit de la République des Philippines pour son impressionnante contribution en tant que commissaire aux comptes du Centre au cours des huit dernières années.
9. *Le Président* passe au point de l'ordre du jour concernant les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023. L'ordre du jour étant adopté, il invite la Trésorière du Centre à présenter les états financiers.
10. *La Trésorière* présente les états financiers et revient sur les faits essentiels. Elle renvoie d'abord les membres à l'**état V - État de comparaison des montants budgétaires et réels**, qui montre que l'excédent budgétaire du Centre pour 2023 s'élève à 1,323 million d'euros. Ce montant est obtenu à partir des contributions nettes totales provenant des produits gagnés et des contributions volontaires, soit 34,3 millions d'euros, moins les dépenses fixes totales de 29,4 millions d'euros et les investissements institutionnels de 3,6 millions d'euros.
11. En 2023, les activités de formation et autres ont généré une contribution nette de 17,6 millions d'euros, soit 3,8 millions d'euros de plus que le budget prévu. Ce résultat a été obtenu grâce à une croissance continue de la portée des services du Centre qui a vu les inscriptions aux activités à distance augmenter de 7,2 pour cent, avec une légère baisse des activités en face-à-face par rapport aux chiffres de 2022. Les services non liés à la formation ont également continué à croître en raison de la demande accrue de services de communication et de plaidoyer.
12. Le multimédia a contribué à hauteur de près de 725 000 euros nets en 2023, dépassant de 29 pour cent le budget prévu. Ces résultats sont le fruit d'une croissance continue dans les domaines des médias numériques et des services de conception, ainsi que de la communication et du plaidoyer.
13. La contribution nette des sources diverses a été exceptionnelle en 2023, puisqu'elle a dépassé de 161 pour cent le budget approuvé. Cette évolution est principalement due à une augmentation continue des autres types d'activités organisées sur le campus par des parties externes, ainsi qu'à une augmentation significative des recettes annuelles d'investissement.
14. Les contributions volontaires se sont élevées à 13,7 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 1,3 million d'euros par rapport au budget, principalement en raison du taux de change favorable entre le dollar et l'euro. L'OIT a approuvé une contribution au Centre d'un montant de 9,54 millions de dollars des États-Unis pour la

période biennale. Le Centre en a reçu la seconde moitié en 2023. En outre, une contribution égale a été versée par l'OIT pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après cessation de service pour les fonctionnaires retraités du Centre, sans incidence nette sur les résultats budgétaires finaux. Le Centre a également reçu 7,85 millions d'euros du gouvernement italien, 250 000 euros du gouvernement portugais, 12 000 euros de la région du Piémont et un remboursement de 180 000 euros de la ville de Turin pour des frais d'entretien extraordinaires.

15. Le total des dépenses fixes en 2023 s'élève à 29,4 millions d'euros.
16. Les frais de personnel représentent 21 millions d'euros. Outre les révisions du barème des traitements de base et des prestations approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite des recommandations de la CFPI (Commission de la fonction publique internationale), les dépenses totales de personnel comprennent les indemnités de départ versées à certains membres du personnel pour un montant total de 285 000 euros. Le Centre a à nouveau versé une contribution de 1 million d'euros au Fonds des indemnités de fin de contrat afin d'assurer sa capacité financière de couvrir les indemnités de rapatriement prévues dues aux fonctionnaires des catégories des services organiques et supérieures et les prestations de fin de service du personnel des services généraux. Fin 2023, le fonds disposait d'environ 6 millions d'euros de financement pour les décaissements futurs. Le passif du Centre pour les sommes dues aux membres du personnel est actuellement estimé à 9,2 millions d'euros, ce qui laisse un déficit de financement de 3,2 millions d'euros.
17. Les autres dépenses fixes hors personnel ont dépassé le budget de près d'un million d'euros. La moitié s'explique par l'augmentation du financement de 517 000 euros au titre des coûts liés au campus. Des travaux d'entretien et de modernisation des pavillons du campus ont été réalisés pour un montant d'environ 250 000 euros. Il s'est agi notamment de rénover les chambres d'hôtel, de réparer le toit du pavillon Piemonte, de réparer et d'améliorer le pavillon Americas 1, y compris sa zone de réception, et de moderniser l'éclairage dans les salles de classe et les espaces communs du campus. En 2023, le Centre a de nouveau dû faire face à des augmentations significatives de ses coûts de services publics, en raison de la crise énergétique qui a touché l'ensemble de la zone euro, engendrée par l'inflation post-pandémique et la crise ukrainienne. Cela a entraîné des coûts supplémentaires de 300 000 euros pour le Centre. Les frais généraux d'exploitation sont également plus élevés que le budget de 612 000 euros, principalement en raison des mouvements sur la ligne budgétaire des consultants pour un montant de 240 000 euros, des prestataires de services ayant été retenus, de coûts supplémentaires liés aux services de navette du Centre, d'une augmentation des frais bancaires et d'une augmentation globale des différents coûts de ce poste budgétaire.
18. En 2023, le Directeur a décidé d'augmenter les allocations aux différents fonds institutionnels du Centre et un montant supplémentaire de 2,4 millions d'euros a donc été enregistré au titre des investissements institutionnels. Cette décision s'est fondée sur l'article 7(b) du Règlement financier, qui autorise le Directeur à augmenter les dépenses lorsqu'il est prouvé que les recettes réelles dépasseront le niveau approuvé dans le budget.
19. La Trésorière aborde ensuite l'**état I – état de la situation financière**. Cet état présente l'actif et le passif du Centre à la fin de l'exercice.

20. Son actif le plus important est la trésorerie, qui totalise 37,6 millions d'euros. Le Centre a reçu des avances de donateurs et de partenaires pour ses activités et la future rénovation des pavillons Americas 2 et Italy, pour un montant total de 15,5 millions d'euros. Il détenait également 2 millions d'euros dans le Fonds de roulement; 1,8 million dans le Fonds pour l'amélioration du campus; 2,1 millions dans le Fonds fiduciaire italien; 577 000 euros dans le Fonds de développement informatique; 2,3 millions dans le Fonds de financement des bourses; et 974 000 euros dans le Fonds d'innovation. Sur le total de ces fonds, environ 14,2 millions d'euros étaient détenus en dollars des États-Unis.
21. Les créances du Centre ont diminué d'environ 1,4 millions d'euros par rapport à 2022. Ce montant inclut les factures émises à la suite de services rendus avant la fin de l'année. Les contributions à recevoir ont augmenté d'environ 543 000 euros et représentent des sommes à recevoir liées à des contrats signés concernant des activités et la rénovation de l'infrastructure du campus pour lesquelles il existe un passif correspondant (produits différés) qui représente des produits futurs qui seront perçus en 2023 et au-delà.
22. Les créances de l'OIT ont augmenté de 3,3 millions d'euros par rapport à 2022, principalement en raison des factures émises en fin d'année pour des activités achevées. Un règlement partiel de l'OIT était prévu pour le début de l'année 2024. Les immobilisations corporelles ont diminué de 538 000 euros, principalement en raison de l'amortissement annuel qui comprend les pavillons Africa 10 et 11 terminés.
23. Le passif s'élevait à 24,5 millions d'euros à la fin de l'année 2023. Celui-ci a augmenté de manière significative de quelque 11,8 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation des produits différés qui sont constitués d'avances versées par des donateurs et des sponsors pour des activités futures, d'accords signés pour des activités futures ainsi que de la rénovation future des pavillons des Amériques 2 et de l'Italie.
24. Le trésorier présente ensuite **l'état II - état de la performance financière**. Cet état donne les résultats du Centre, présentés conformément aux normes IPSAS. Pour 2023, le Centre affiche un excédent net de 3 millions d'euros. Les normes IPSAS prévoient des méthodes de comptabilisation différentes de celles du budget et, en 2023, la principale différence est due au gain de change non réalisé, à des traitements différents pour quelques contributions volontaires relatives à des activités ainsi qu'à l'excédent net enregistré dans les autres fonds, le budget ne présentant que les résultats du Fonds de fonctionnement.
25. *Le Président* invite le représentant du commissaire aux comptes à présenter le rapport de ce dernier pour 2023.
26. *Le représentant du commissaire aux comptes* présente les résultats de l'audit externe pour 2023. Il salue les efforts considérables, le travail acharné et l'engagement de la Direction du Centre dans l'accomplissement de son mandat.
27. Le commissaire aux comptes a effectué son audit conformément aux normes internationales d'audit, afin de soutenir le renforcement de la transparence et de la responsabilisation au sein du Centre et de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels du Centre par le biais de ses audits. Plus précisément, sa responsabilité est de fournir au Conseil et aux autres parties prenantes du Centre une opinion d'audit indépendante sur la présentation des états financiers conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

28. Le rapport met l'accent sur trois grands thèmes: premièrement, l'audit des états financiers 2023 du Centre, afin de fournir une assurance indépendante et d'exprimer une opinion sur les états en question; deuxièmement, l'examen de la gestion des services de soutien aux participants en vertu du chapitre IX article 25 du Règlement financier du Centre, pour évaluer l'efficacité de ses procédures financières, de son système comptable, de ses contrôles internes et de l'ensemble de ses pratiques administratives et de gestion; et enfin, la préparation du rapport de synthèse qui résume la valeur apportée par la Commission philippine d'audit en tant que commissaire aux comptes du Centre tout au long de son mandat, c'est-à-dire de 2016 à 2023.
29. À l'issue de son audit financier, le commissaire aux comptes a conclu que les états financiers du Centre pour 2023 étaient présentés, à tous les égards, conformément aux normes IPSAS. Il a également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. En conséquence, une opinion d'audit non modifiée sur la présentation fidèle des états financiers du Centre a été émise. Le commissaire aux comptes félicite le Centre d'avoir obtenu des opinions d'audit non modifiées tout au long de son mandat et d'avoir mis en place des contrôles rigoureux en matière d'établissement de rapports.
30. Le Centre a été informé de possibilités d'améliorer davantage sa gestion et son contrôle financiers, y compris dans le domaine des services de soutien aux participants, et ces possibilités figurent dans leur rapport. Le commissaire aux comptes encourage également la direction du Centre à tenir compte des recommandations antérieures qui n'ont pas encore été mises en œuvre.
31. Le commissaire aux comptes conclut en déclarant qu'au terme de son mandat de huit ans, son rapport de synthèse résume la contribution de son Bureau au Centre et présente en conclusion la réalisation des engagements pris en 2015, ce qui a permis de mieux répondre aux besoins du Centre en vue d'améliorer sa gouvernance et d'offrir la meilleure valeur possible au Centre et à l'OIT.
32. Il récapitule les améliorations apportées à la gestion et au contrôle financiers du Centre, ainsi qu'à sa gouvernance et à son obligation de rendre compte, à ses pratiques de gestion des risques, à ses opérations et à leur gestion, et aux stratégies globales adoptées pour le développement des capacités.
33. Le commissaire aux comptes conclut en exprimant sa sincère gratitude aux membres du Conseil du Centre, aux membres du Bureau, au Directeur ainsi qu'à Mme Christine Boulanger, la Trésorière, et à l'ensemble du personnel du Centre pour leur coopération et leur appréciation du travail réalisé par son bureau.
34. *Le Président* invite ensuite les membres du Bureau à faire part de leurs observations sur les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes pour 2023.
35. *La vice-présidente travailleuse* remercie la Direction et le commissaire aux comptes pour la contribution remarquable de son bureau au cours des huit dernières années.
36. Le groupe des travailleurs exprime sa satisfaction à l'égard des bons résultats financiers du Centre. Il souhaite poursuivre les discussions et obtenir des éclaircissements sur les allocations de financement du Fonds de financement des bourses (FF) effectuées en 2023, en les comparant à celles allouées par la direction aux programmes en janvier 2024. Le groupe déclare qu'il serait important d'augmenter également les allocations du fonds de

financement des bourses en ce qui concerne les activités bénéficiant aux mandants de l'OIT.

37. Comme le souligne le commissaire aux comptes, il conviendrait aussi de clarifier les termes de référence de chaque fonds et selon lui, les mandants devraient avoir un rôle à jouer dans ce processus. Le groupe soulève également la question de la manière dont les programmes travailleront conjointement, ce qui pourrait être positif, tout en s'inquiétant des objectifs qui devraient être convenus par les programmes des travailleurs et des employeurs.
38. Le Groupe des travailleurs adopte les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes, et prend note de la déclaration de contrôle interne incluse.
39. *Le vice-président employeur* remercie l'auditeur externe pour sa contribution positive, et notamment pour les nombreuses améliorations figurant dans son rapport.
40. Le Groupe des employeurs soulève des questions similaires concernant le Fonds de financement des bourses et souhaiterait une discussion approfondie sur ce sujet. Le groupe évoque également la question de la réalisation d'une évaluation de l'utilisation du Fonds de financement des bourses au cours du premier trimestre. Deux questions spécifiques sont soulevées: la première porte sur les contributions volontaires et sur les projets du Centre pour augmenter le nombre de donateurs institutionnels. Il souligne que des discussions ont eu lieu autour de l'idée d'organiser le travail du Centre dans les pôles régionaux qui pourraient également partager les dépenses. Il demande si des informations récentes ont été communiquées à ce sujet. La deuxième question concerne les fonds européens et l'étude de préfaisabilité sur l'exercice d'évaluation des piliers de l'Union européenne.
41. Pour conclure, le groupe des employeurs approuve le point pour décision et accepte d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été soumis conformément au Règlement financier.
42. *Le vice-président gouvernemental* remercie le Directeur général du BIT et la Direction du Centre, ainsi que le commissaire aux comptes, pour la présentation de son dernier rapport. Il se félicite des résultats remarquables, affichant un excédent de 1,3 million d'euros et un total de 34,3 millions d'euros de contributions nettes provenant des produits gagnés et des contributions volontaires. Il prend note de la contribution nette de 17,6 millions d'euros générés par les activités de formation et autres, ce qui est louable. Il observe une légère diminution des inscriptions aux activités en face-à-face par rapport à 2020-2022 et la nécessité de parvenir à un équilibre de genre parmi les participants.
43. Il soulève également la question des activités de formation et des bourses destinées aux fonctionnaires des États Membres qui en ont besoin et demande si ces fonctionnaires ont également accès aux bourses offertes par le Fonds de financement des bourses. Ces bourses bénéficieraient grandement de ce financement et de cette formation.
44. En conclusion, le *groupe gouvernemental* approuve l'adoption des états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.
45. *La représentante du gouvernement italien (Mme Apollonio)* réaffirme l'engagement du gouvernement italien à soutenir les activités, les infrastructures et les installations du

Centre, en coopération avec la Ville de Turin et la Région Piémont, afin de garantir la solidité du Centre.

46. Le gouvernement italien prend note avec satisfaction de la bonne performance financière du Centre au cours de l'année 2023, attestée par sa Direction et certifiée par le commissaire aux comptes. Le nouveau modèle opérationnel mis en place après la pandémie de Covid-19 a prouvé sa pertinence, en assurant au Centre la viabilité financière nécessaire, parfois difficile à atteindre dans le passé.
47. Le gouvernement italien approuve l'adoption des états financiers pour l'année 2023 tels qu'ils ont été présentés et prend note du rapport du commissaire aux comptes pour 2023.
48. *Le Président* donne la parole au *Directeur* et à la *Trésorière* pour répondre aux questions des vice-présidents.
49. *Le Directeur* reconnaît qu'il y a eu des discussions récurrentes sur le Fonds de financement des bourses. Il explique le fonctionnement des allocations et rappelle que le Centre doit d'abord gagner de l'argent avant de pouvoir alimenter les fonds institutionnels. Il confirme ensuite l'octroi d'allocations supplémentaires aux programmes des travailleurs et des employeurs. En ce qui concerne les termes de référence des fonds, il informe les groupes qu'une discussion approfondie a eu lieu lors d'une réunion de l'équipe de direction du Centre.
50. Concernant la question des contributions volontaires, il assure les membres du Bureau que c'est une priorité de la stratégie de partenariat du Centre et que des dialogues avec des donateurs et des groupes de donateurs spécifiques sont en cours. Il constate qu'il est quelque peu difficile pour le Centre d'obtenir des contributions volontaires non affectées, séparément de celles allouées à l'OIT. Un autre défi est lié à la situation géopolitique actuelle et au changement des priorités de développement des gouvernements.
51. En ce qui concerne la question des pôles régionaux soulevée par le vice-président employeur, il rappelle que cette question a été examinée par le Conseil dans le passé. L'organisation des satellites du Centre dans le monde entier a posé des problèmes, notamment sur le plan juridique, le statut du Centre ne prévoyant pas de disposition explicite pour une structure sur le terrain. Cela nécessiterait une modification des statuts par le Conseil. En outre, des accords avec les pays d'accueil de ces pôles régionaux seraient nécessaires en termes de responsabilité. Il souligne également que le Centre dispose d'un modèle opérationnel et financier spécifique, rendant indispensable la génération de revenus pour contribuer aux coûts fixes. Toutefois, le Centre accorde une importance stratégique à la collaboration avec les centres de formation régionaux et nationaux afin d'accroître l'impact et la portée de son action. C'est l'un des objectifs du programme et du budget du Centre pour 2024-25.
52. En ce qui concerne l'évaluation des piliers de l'UE, il informe les groupes que l'étude de préféabilité a déjà été réalisée et que le rapport final a été reçu et discuté lors d'une réunion de l'équipe de direction du Centre. Un certain nombre d'implications doivent encore être soigneusement évaluées et prises en compte avant de prendre une décision finale à cet égard.
53. *La trésorière* explique en détail les mécanismes en place pour allouer des financements aux quatre fonds institutionnels du Centre. Cela se fait à la fin de l'année, lorsque les résultats sont connus. Les allocations octroyées à chaque programme au début de l'année

sont basées sur les disponibilités de financement du Fonds, en coopération avec le directeur du département de la formation, et en fonction des besoins et de la demande prévus. Il existe toujours une possibilité que, si un programme a des besoins plus importants au cours de l'année, une demande en ce sens soit formulée afin d'évaluer si des allocations supplémentaires doivent être accordées. La trésorière confirme que des termes de référence clairs seront élaborés pour chaque fonds et qu'ils comprendront des critères d'évaluation des propositions d'utilisation des fonds, une obligation de suivi et des mécanismes d'évaluation a posteriori pour mesurer l'impact. Outre les fonds, les programmes disposent également de diverses autres sources de financement, telles que les budgets ordinaires et ressources extrabudgétaires du ministère italien des Affaires étrangères et de l'OIT.

54. *Le Président* appelle aux dernières observations.

55. *La vice-présidente travailleuse* soulève la question de la participation du programme ACTRAV à l'élaboration des termes de référence des fonds et suggère que la programmation régionale se fasse avec la participation des mandants.

56. *Le Vice-président gouvernemental* remercie le Directeur et la Trésorière pour leurs explications complémentaires et souhaite que les centres régionaux continuent d'être desservis par le Centre, notamment sur le continent africain.

Le Bureau du Conseil:

1) **adopte les états financiers, et**

2) **prend note du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.**

Remarques finales

57. *Le Président* informe les groupes que la 88^e session du Conseil du Centre aura lieu les 24 et 25 octobre 2024, juste avant la 352^e session du Conseil d'administration du BIT, qui se tiendra à Genève du 28 octobre au 7 novembre 2024. Le Bureau du Conseil est d'accord.

58. *Le Président* remercie les membres du Bureau, les secrétaires des groupes et les membres du personnel du BIT et du Centre pour leur participation, et clôt la réunion.

Le présent rapport est soumis au Conseil pour information.

Attendance list
Liste des présences
Lista de presencias

Mme Adriana APOLLONIO	ITALIE
M. Aniefiok ESSAH	NIGÉRIA (Vice-président gouvernemental)
M. Harry KYRIAZIS (Grèce) M. Amadou SAKO (OIE)	(Vice-président employeur) (Secrétariat du groupe des employeurs)
Mme Toni MOORE (Barbade) Mme Maité LLANOS (CSI)	(Vice-présidente travailleuse) (Secrétariat du Groupe des travailleurs)

Organisation internationale du Travail

M. Gilbert F. HOUNGBO	Directeur général
M. André BOGUI	CABINET
Mme Hitomi NAKAGOME	CABINET

Commissaire aux comptes, Commission d'audit, République des Philippines

M. Danilo CABUG

Centre international de formation de l'OIT

M. Christophe PERRIN	Directeur
Mme Christine BOULANGER	Trésorière
Mme Nathalie MIRABILE	Procès-verbaliste

Juillet 2024